

Séance du 17 février 1973

Le dix sept février huit neuf cent soixante treize, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, maire.

Étaient présents :

M^{rs} Allary, Ferret, Philippeau, Faure, Lhuissier, Mazière, Borderon, Gouédo.

Absents :

M^{rs} Duroueix, Joseph, Bonhomme

Vote du Budget Primitif 1973 -

Le Conseil municipal vote le Budget Primitif 1973, s'élevant tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de = 67.147,16 francs.

Assainissement de la Lizonne

Après avoir demandé au Receveur Municipal certains éclaircissements, notamment au sujet de la participation communale, qui paraît très élevée, le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 26 janvier 1973.

Bail du presbytère

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu d'augmenter le prix du loyer du presbytère, décide, en accord avec le locataire, de renouveler le bail existant et de porter le loyer annuel à 1800 francs à compter du 1^{er} janvier 1973. Le locataire demande toutefois que le crépi de la façade soit refait, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

Rémision de la liste électorale de la Chambre d'agriculture

Le Conseil désigne M^r Faure Hubert comme délégué.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Secrétaire désigné : M^r Borderon.

Allary

Ferret

Philippeau

Faure Lhuissier

Mazière

Borderon

Gouédo